

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

SOMMAIRE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 223354

	Pages
La Fête Nationale polonaise.....	225
La « douce France » (UN POLONAIS DE FRANCE).....	241
La Vie politique (A. F.).....	242
La Vie économique (A. MERLOT).....	244
La Vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI).....	251
Informations diverses.....	254

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY

A
FONDATION
ARCHIVUM BELVETO-POLONICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

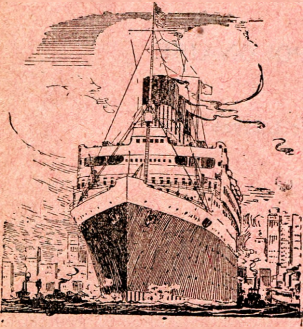
(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur à Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la Pologne politique, économique, littéraire et artistique.



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182.068

Adresse Télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone
CENTRAL 03-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La *BANQUE* est spécialement organisée pour traiter les affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La *BANQUE* possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5; RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (8^e) — Tél. : Louvre 11-86

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Sénateur, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaise.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^{ie} ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Bureau : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne.

Membres : MM. CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; Commandant R.-J. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^{ie} ; LÉON DOUARCHE, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Republicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa ; GEORGES LASOCKI, Consul Général de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à la Légation de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; ETIENNE MARKOWSKI ; ALBERT DE MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-italienne des Houillères de Dombrowa ; CASIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; LADISLAS SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

Directeur : M. ALEXANDRE MERLOT.

CORRESPONDANTS

En Pologne : CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie.

En Algérie : M. ARTHUR ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne à Alger.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma); Bordeaux (7, allées de Chartres); Le Havre (4, rue Edouard-Larue); Lille (117-119, boul. de la République); Lyon (14 bis, boul. de la Côte); Marseille (21, boul. Delanglade); Nice (27, boul. Dubouchage); Strasbourg (49 boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34.00 et 34.01).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Émigration polonaise en France* - Président: M. HIERONIMKO; 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*. -- Président: M. Antoni POTOCKI; Secrétaire Général: M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°); Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir.: M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé Paris, 17°
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Polocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC; Secrétaire Général : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Corneille, Paris (VII°)
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Słowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI; Trésorier : M^{lle} K. GNIEWINSKA. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium "; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres; le Baron Stanislas Dangel, Industriel; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité; Vicomte de Jonghe, Administrateur délégué des Établissements Tencé, Paris; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie; Comte Roger Raczynski, propriétaire-foncier; Prince J. Radzwill, Président du Conseil d'Administration de la Société " Nitrat "; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la " Société Varsovienne de Charbonnages "; S. Suzycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk ", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Świąciecki, Wacław Wańkowicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil*; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chelm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huła (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzysko, Słonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustron (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wołyński, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zelechow.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin.

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants .

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciale entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

LA FÊTE NATIONALE POLONAISE EN FRANCE

La fête nationale polonaise du 3 mai a été l'occasion, le matin, d'une cérémonie militaire franco-polonaise, qui s'est déroulée dans le cadre élégant de la Légation de Pologne. Le maréchal Foch, faisant fonctions de maréchal de Pologne, a remis au général Weygand, en présence de nombreux officiers français et polonais, les insignes de commandeur de l'ordre « *Virtuti militari* ». Le président de la République avait tenu à se faire représenter par un des officiers de sa maison militaire à cette solennité — d'ailleurs tout intime — à laquelle M. Raymond Poincaré, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a eu la courtoisie très remarquée d'assister en personne.

En remettant les insignes de l'ordre militaire polonais à son ancien collaborateur, le maréchal Foch lui a adressé l'allocution suivante :

Général Weygand, en qualité de représentant du président de la République polonaise, et en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés, je vous fais commandeur de l'ordre *Virtuti militari*.

Et après avoir attaché la croix au cou du général, le maréchal lui a donné l'accolade, en disant à mi-voix, « une fois de plus ! » et a ajouté tout haut :

La Pologne n'a pas oublié qu'à une heure de danger, dans l'été de 1920, vous lui avez apporté le concours de vos sentiments généreux et de vos lumières. J'en ai eu la preuve durant tout le cours de mon voyage l'année dernière.

Le ministre de Pologne, M. Chlapowski, ayant donné lecture, en langue polonaise, du brevet conférant l'ordre *Virtuti militari* au général Weygand, celui-ci, après l'avoir remercié, est allé serrer la main au président du Conseil et aux personnalités présentes, au premier rang desquelles se trouvaient les généraux Dupont et Le Rond, M. Hermite, ministre plénipotentiaire, etc. M. Poincaré a félicité le récipiendaire du « bon travail accompli chez nos amis ».

*

* *

Dans l'après-midi, à deux heures et demie, l'Association France-Pologne avait organisé, pour commémorer la fête nationale polonaise, une grandiose manifestation, qui a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Une assistance considérable avait répondu à l'appel de l'Association France-Pologne.

De nombreuses personnalités se pressaient sur l'estrade, qui était encadrée par des jeunes filles revêtues des costumes des principales provinces polonaises, par les pilotes de la Ligue Maritime et Coloniale, par des marins de l'Etat français, enfin par une importante délégation des Sokols polonais, groupés autour de leur drapeau.

Le maréchal Foch présidait : à ses côtés avaient pris place notam-

ment MM. Chlapowski, ministre de Pologne à Paris; Noulens, ambassadeur de France, président de l'Association France-Pologne; les représentants du Gouvernement français; l'ambassadeur du Brésil; les ministres d'Esthonie et de Yougoslavie; les généraux Gouraud, Weygand, Archinard, Le Rond, Niessel; Mgr Chaptal, évêque d'Isinda, représentant le cardinal Dubois, archevêque de Paris; les membres de la Légation et du Consulat général de Pologne à Paris; les membres des Missions officielles polonaises et les officiers détachés auprès de l'Ecole de Guerre; les vice-présidents et les membres des Conseils d'administration de l'Association France-Pologne et de la Chambre de Commerce franco-polonaise, etc., etc.

Salué par des acclamations enthousiastes, le maréchal Foch ouvre la séance, au cours de laquelle furent prononcés les discours suivants :

DISCOURS DE M. NOULENS

ambassadeur de France, président de l'Association France-Pologne.

Monsieur le Maréchal,
Mesdames,
Messieurs,

Nous célébrons en ce jour le grand anniversaire constitutionnel de la Pologne moderne avec l'enthousiasme et la joie que nous inspirerait une fête française. Cette manifestation ne consacre pas seulement, à nos yeux, les liens fraternels qu'évoque un passé de sympathie réciproque et d'épreuves communes entre la France et la Pologne. C'est l'avenir même de l'Europe et de l'humanité qui domine nos pensées en commémorant la fidèle amitié des deux pays.

Nous ne nous lasserons pas, en effet, de répéter que l'amitié de la France et de la Pologne est au premier rang des grands facteurs de la paix. L'Allemagne, toujours hostile, n'a pas abandonné les rêves d'hégémonie qu'elle a failli réaliser au siècle dernier lorsque, ayant terrassé et démembré la Pologne, elle parvint à nous arracher temporairement l'Alsace et la Lorraine.

Qu'eût été l'Allemagne victorieuse pour les autres nations de l'Europe et quelle domination militariste n'eût-elle pas fait peser sur elles quand nous voyons l'Allemagne vaincue faire preuve de tant d'arrogance, de duplicité et de mauvais vouloir envers les pays qui ont triomphé d'elle ! Au lieu de l'ère pacifique que les nations de l'Entente prétendent assurer, les peuples subjugués par l'Allemagne eussent vécu dans une atmosphère belliqueuse et dans une agitation jamais apaisée.

Pourtant la France s'est remise ardemment au travail. Des difficultés immenses semblent s'opposer au rétablissement de sa prospérité, mais, héroïque dans la guerre, elle sait l'être aussi dans la paix en s'efforçant, d'un cœur magnifique, de faire face à toutes les exigences de la situation. Ses ruines se relèvent, son commerce et son industrie se développent, son agriculture accroît sa production et son crédit s'améliore en dépit des entreprises hostiles de l'étranger.

De son côté, la Pologne nous donne un admirable exemple du réveil de son activité. Les membres de l'Association France-Pologne et de la Société des Agriculteurs de France ont vu, au cours d'une mission récente, les campagnes polonaises reflleurir et donner d'abondantes moissons sous le travail patient des laboureurs qui, naguère valeureux soldats pour repousser l'invasion bolcheviste, s'étaient empressés de reprendre la charrue sans que

leur espoir et leur confiance eussent été ébranlés par de multiples calamités susceptibles d'abattre des cœurs moins résolus.

L'industrie polonaise donne un spectacle analogue de recrudescence et d'activité. Les bassins miniers déversent sur toute l'Europe Centrale des contingents énormes de cette houille qui est devenue, dans les sociétés modernes, une mesure de richesse plus qualifiée que l'or. Le formidable outillage de la Haute-Silésie, mis en œuvre grâce à la collaboration de capitaux et d'ingénieurs français et polonais, est en plein mouvement, et les métiers de Lodz, plus nombreux encore que ceux de Manchester, tissent chaque jour des millions de mètres d'étoffes pour les populations des bords de la Baltique et des confins de la Russie.

Le change trop déprécié du mark polonais arrêta il y a peu de temps encore le développement des importations et paralysait le commerce extérieur tout entier de la Pologne, alors que sous forme de sucre, de bois, de tissus, de pétrole, ce pays possède de précieux éléments d'échange. Mais, par un admirable rétablissement dont le mérite revient au chef actuel du Gouvernement, la monnaie polonaise assainie et devenue maintenant stable permettra désormais d'entreprendre avec l'étranger des transactions commerciales de la plus large ampleur.

Ainsi le peuple français et le peuple polonais poursuivent parallèlement l'essor de leur prospérité et la consolidation de leurs forces respectives afin que l'avenir leur procure, dans la sécurité et le bien-être, les dédommagements auxquels leur donnent droit un labeur persistant et de cruels sacrifices.

Cette orientation des esprits, en France comme en Pologne, vers la production intensive et le relèvement national, n'est-elle pas la meilleure réponse aux accusations injustes d'impérialisme que nos ennemis communs répandent contre nous ? Qu'on nous garantisse la paix, non par des mots mais par des réalités, que les gouvernants allemands réprouvent à jamais l'esprit de revanche et que l'éducation germanique prenne définitivement un caractère pacifique, la France et la Pologne réduiront volontiers leurs armements et libéreront, au profit des champs et des usines, les soldats devenus inutiles dans les casernes.

Mais jusqu'à cette certitude, la France, sans cesse placée sous la menace d'une nation nombreuse, ennemie, vindicative et de tempérament guerrier, la Pologne, enserrée entre la même nation qui lui est non moins hostile qu'à nous-même par intérêt comme par tradition, et cette autre nation aux réserves d'hommes inépuisables où l'esprit de propagande révolutionnaire s'associe aux ambitions territoriales des âges passés, la France et la Pologne auront le devoir de se prémunir et de se protéger mutuellement par leur union contre les attaques dont elles peuvent être l'objet.

Leur alliance purement défensive ne peut que renforcer la cause de la justice et du droit et contribuer, mieux que vaines déclarations, au maintien de la paix.

DISCOURS DE M. DAL PIAZ

président de la Compagnie Générale Transatlantique.

Monsieur le Maréchal,
Mesdames,
Messieurs,

Les paroles si éloquentes que vient de prononcer M. l'ambassadeur Noulens constituent certainement la meilleure et la plus belle des introductions à la communication que je vais avoir le très grand honneur de vous faire.

en ce jour solennel, sur les communications maritimes entre la France et la Pologne.

M. Noulens, en se réjouissant, comme nous tous, des liens qui existent entre la France et la Pologne, émettait implicitement l'idée que ces liens devaient être resserrés par tous les moyens possibles, et surtout par tous les moyens pratiques. Je crois qu'il n'y en a pas de plus pratique que celui des communications soit par mer, soit par les airs. Tous les peuples ont besoin de leur liberté d'action, et cette liberté dépend en très grande partie de la liberté économique, laquelle elle-même dépend des moyens de communication.

Je disais que tous les peuples ont besoin de la liberté, et la Pologne plus que tous les autres. Ce grand pays, après la longue période de captivité sous laquelle il a été obligé de vivre, vient enfin de reprendre son indépendance grâce à la vaillance de ses soldats et grâce à une réparation de ce que l'on a appelé, à si juste titre, la plus grande injustice de l'histoire. La Pologne, avec ses 30 millions d'habitants, son énorme territoire, ses industries, ses grandes richesses naturelles, a besoin d'avoir un régime économique qui lui assure véritablement son indépendance, non pas seulement théoriquement, mais également pratiquement; et, pour y arriver, je crois très sincèrement, qu'il faut qu'elle puisse assurer ses transports; autrement dit ses relations avec les pays étrangers, pour avoir ses importations et ses exportations réalisées dans les meilleures conditions de liberté.

De prime abord, le problème paraît très simple. En effet, la Pologne a des voies ferrées qui la relient aux autres pays de l'Europe, et, théoriquement, ses échanges commerciaux peuvent se faire pour la presque totalité par le moyen des voies ferrées. Mais si nous regardons bien la situation géographique de la Pologne, nous voyons que cette nation est enserrée par des nations qui sont, quelques-unes, ses amies, d'autres qui sont douteuses, et d'autres, malheureusement, qui ne le sont pas du tout. Dans ces conditions, est-il possible que toutes les communications de la Pologne dépendent d'un transit à travers des territoires qui sont ou douteux, ou ennemis? La réponse est toute faite.

Comment alors la Pologne peut-elle trouver le moyen d'assurer ses communications? Par la voie maritime ou la voie aérienne.

La voie maritime a été la première question qui s'est posée aux Polonais quand, en 1918, on a reconstitué la grande nation polonaise. A cette époque, les Polonais unanimement ont revendiqué un littoral maritime en proportion de leur territoire, et, vous le savez, les plénipotentiaires du traité de Versailles, pour des raisons que je n'ai pas à examiner, ont décidé — c'est une constatation que nous ne pouvons que faire — de donner uniquement à la Pologne un littoral maritime de 90 kilomètres. Quatre-vingt-dix kilomètres de côtes pour un pays comme la Pologne, c'est véritablement dérisoire!

Il est vrai qu'il y avait le port de Dantzig!

Là je vais aborder un sujet qui est particulièrement grave et qui est particulièrement préoccupant pour toute la nation polonaise.

Les plénipotentiaires du Traité de Versailles ont laissé le port de Dantzig, terminus naturel de la Vistule, le grand fleuve qui traverse toutes les terres polonaises, ils ont laissé, dis-je, le port de Dantzig devenir un port libre et tout à fait indépendant de la Pologne. Ils ont bien, il est vrai, imposé en principe au port de Dantzig un régime spécial, l'obligeant à prêter un concours pour les communications maritimes de la Pologne, mais je crois que cette solution est ce qu'on peut appeler une solution tout à fait insuffisante.

Dantzig est devenu Etat libre, avec son Parlement, avec ses fonctionnaires, avec sa marine spéciale, et quand la Pologne veut, pour ses communications maritimes, emprunter le port de Dantzig, elle est obligée d'utiliser, en somme, un port qui est un port étranger. Il y a là, pour la Pologne, une situation véritablement tout à fait intolérable.

Aussi les Polonais, mécontents d'avoir théoriquement à leur disposition un port dans lequel ils ont trouvé jusqu'à présent très peu de satisfaction et beaucoup de mécomptes, les Polonais ont tourné leur regard vers le littoral qui leur a été accordé, vers les 90 kilomètres de côtes qui sont véritablement des côtes polonaises, et ils ont cherché de ce côté un débouché qui leur assure les libres communications avec les pays étrangers. C'est ainsi qu'ils ont conçu l'idée de créer un port vraiment polonais dans la ville de Gdynia, ville que vous ignorez presque tous, mais ville dont vous entendrez parler; elle se trouve, en effet, sur la côte, dans des conditions particulièrement favorables, avec des eaux profondes, une rade tout à fait protégée, un chemin de fer qui y aboutit, et la possibilité de détourner un bras de la Vistule de façon à utiliser cette grande voie navigable dans des conditions que l'on prétend plus favorables encore qu'à Dantzig. Aussi c'est du côté de Gdynia que va se faire le grand effort des Polonais pour avoir un port véritablement national et indépendant. Je sais que, lorsque les travaux seront commencés, l'Etat libre de Dantzig se rendra compte qu'il y a quelque chose à faire pour la Pologne, sinon le port de Dantzig connaîtra un sort qui n'est pas très enviable.

On peut dire que c'est une hérésie de construire un port nouveau de toutes pièces à côté d'un port déjà existant. Mais on peut aussi répondre par la négative quand on constate comment le port de Dantzig peut être exploité par nos amis les Polonais.

Actuellement, quelles sont les communications maritimes entre la France et la Pologne, et pourquoi la voie de mer est-elle si désirable pour les Polonais? Je vous ai indiqué, tout à l'heure, quelques-unes de ces raisons. Il y en a d'autres. Actuellement, par suite des tarifs de chemin de fer et du jeu des changes, la voie maritime se trouve être incontestablement plus avantageuse et plus économique que la voie ferrée, et si nous envisageons en particulier les communications entre la France et la Pologne, nous constatons que, pour l'ensemble des tarifs, il y a une différence qui va quelquefois du simple au triple. En plus il y a cette indépendance dont je vous parlais tout à l'heure.

Et quels sont actuellement les services qui relient la Pologne à la France?

Il y a la Compagnie Worms qui a établi ses lignes depuis la guerre, qui a des services très réguliers et très fréquents, mais pour le transport des marchandises. Il y a les services de paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, qui a eu, en 1923, des services assez réguliers et assez fréquents puisque 58 voyages ont été effectués et que l'on a pu transporter 64.000 personnes. Ces services doivent naturellement être intensifiés, mais, pour cela, il faut naturellement qu'il y ait du trafic. Ce trafic existe. Si je m'en rapporte purement et simplement aux statistiques des douanes, je vous dirai que le trafic est extrêmement faible. Mais il paraît — et je ne m'en étonne pas — que les statistiques des douanes sont fausses, comme cela arrive très souvent, et que le trafic est réellement beaucoup plus important que celui qui apparaît dans les documents officiels. Malgré tout, il n'y a pas, en ce moment-ci, de très grands courants commerciaux entre la France et la Pologne, et véritablement on en recherche vainement la raison. La France peut livrer à la Pologne des quantités de marchandises qui l'intéressent, tous nos articles de luxe, nos automobiles, nos phosphates, nos

potasses, etc. Et la Pologne, de son côté, peut donner à la France des quantités de produits qui proviennent de son sol ou qui sortent de ses usines : le blé qu'elle exporte peu encore, il est vrai, les bois qui constituent sa principale marchandise d'exportation, tout au moins en poids, puis ses pétroles, son sucre...

La Pologne cultive des milliers d'hectares en betteraves. Et puisque je parle de la culture de la betterave et de la production du sucre, je ne puis résister à la satisfaction de saluer le grand Polonais qui, grâce à son activité, grâce à ses efforts, a pu intensifier l'industrie sucrière polonaise : je parle de M. Chlapowski.

M. Chlapowski, avant d'occuper ses hautes fonctions actuelles, a donné une impulsion considérable à cette industrie qui est la grande industrie nationale de la Pologne. Je puis dire que, dans son pays tout entier, on sait les services qu'il a rendus et on lui rend un juste et légitime hommage.

Il y a donc des produits en France et des produits en Pologne qui peuvent s'échanger. Il faut arriver à les échanger. Il faut aussi que nous ayons des services de paquebots plus fréquents.

Le paquebot est certainement le meilleur organe de propagande qui existe, c'est véritablement le trait d'union entre les pays par la voie de la mer, car il est, en somme, une partie du territoire qui se déplace avec ses habitants, avec ses mœurs, et surtout avec son pavillon. Mais, pour alimenter des paquebots, il faut avoir avant tout des voyageurs; d'abord des voyageurs de cabine, et je crois pouvoir dire que le trajet entre la Pologne et la France, par la voie de mer, est un moyen de locomotion très agréable, surtout dans la période d'été. Le paquebot longe les côtes et assure le transport dans des conditions de tranquillité complète, inconnues lorsqu'il faut traverser différentes frontières avec des obligations de douane et quelquefois d'énerverantes tracasseries.

Il faut aussi que le paquebot ait des voyageurs plus modestes, ceux que l'on appelle « les émigrants », et la Pologne, à ce point de vue, se trouve dans une situation tout à fait exceptionnelle. La Pologne est un grand pays d'émigration parce qu'il possède une très grande natalité. Heureuses les nations qui peuvent exporter, à l'étranger, de leurs nationaux; car elles ont ainsi les meilleurs agents de propagande que l'on puisse posséder, elles ont les meilleurs points d'appui pour leur commerce, elles ont les meilleurs outils producteurs; car, vous le savez, l'émigrant, en travaillant à l'étranger, enrichit son propre pays puisqu'il envoie généralement aux siens ou à sa nation tout ce qu'il gagne.

Tout à fait fausse est la théorie qui vient dire qu'un pays qui laisse expatrier ses enfants s'appauvrit. Je dirai, au contraire, qu'un pays qui laisse partir ses enfants s'enrichit, parce que chaque fois que des enfants s'en vont, ils sont remplacés par la natalité; et, pour ma part, je souhaite de tout mon cœur que notre pays de France ait une émigration; ce jour-là, j'en suis persuadé, les familles françaises hésiteront moins à avoir des enfants.

Cette émigration constitue une très grande force pour la Pologne, et c'est une ressource considérable pour des lignes de navigation.

La Pologne a, du reste, un commerce général qui est très important, et il n'est qu'à son début. Jusqu'à l'année 1923, les importations étaient supérieures aux exportations. Mais, en 1923, bien que les importations aient augmenté par rapport à l'année précédente, les exportations ont doublé, et nous voyons pour la première fois la balance commerciale de la Pologne se solder d'une façon bénéficiaire puisqu'il y a un excédent de 80 millions de

francs-or. Voilà un résultat admirable, je ne saurais trop m'en réjouir avec nos amis polonais, car il faut songer à tout ce qu'ils ont dû faire d'efforts et déployer d'énergie, pour arriver à un tel résultat et en si peu de temps.

Il faut que le commerce de la Pologne se développe. Je dirai, à un point de vue français un peu égoïste, il faut qu'il se développe beaucoup avec la France. Et je ne doute pas que nous y arrivions, grâce aux liens d'amitié, de cordialité et d'affection qui existent entre nos deux pays, grâce aussi aux points d'appui que nous avons en Pologne, puisque, vous le savez, il y a beaucoup de Français qui sont établis là-bas et qui sont ou travailleurs, ou à la tête de grandes industries, ou possesseurs de concessions, et qu'ils sont tout prêts à apporter leur concours le plus dévoué pour le développement des relations entre nos deux pays.

Je crois avoir, pour l'instant, traité suffisamment la question des relations maritimes, et j'en arrive maintenant à la question des relations par la voie de l'air.

Oh ! je le sais, quand on parle d'aviation, on rencontre généralement beaucoup d'incrédulés ; ils se figurent que l'aviation est encore dans le domaine des rêves et que les moyens de communication par la voie de l'air sont plutôt théoriques que pratiques. Pour moi, je suis de ceux qui ont foi dans l'avenir de l'aviation, et je ne dis pas simplement dans l'avenir, je suis de ceux qui disent que, actuellement, l'aviation est un moyen de communication qui peut être utilisé utilement et pratiquement.

La Pologne devait naturellement penser à cette voie, c'était tout naturel, de par sa situation ; et elle devait y penser également pour ses relations avec la France, dont elle est éloignée géographiquement. Dès les débuts de l'indépendance de la Pologne, la question s'est posée, mais elle n'est entrée réellement dans le domaine de la réalisation que lorsque, à l'époque tragique de l'invasion de la Pologne par les hordes soviétiques, il a fallu envisager des moyens sûrs de communication avec la France tout d'abord qui, à ce moment-là, vous le savez, était accourue au secours de sa sœur menacée. A cette époque, notre Etat-Major a estimé qu'il était indispensable, pour la sécurité des communications à travers un territoire particulièrement douteux, — et j'emploie là un mot trop doux — d'avoir recours aux avions pour transporter les plis ainsi que les personnalités qui devaient se rendre rapidement sur les lieux des hostilités. C'est alors que s'est créée la première ligne de navigation aérienne régulière entre la France et la Pologne. C'est à partir de ce moment que les Polonais, voyant arriver nos avions, les ont reçus à bras ouverts, avec reconnaissance, et ont signé avec la France le traité de 1921 qui assure à notre pays le monopole des communications entre Paris et Varsovie.

Ces communications se font en l'espace de dix heures. En dix heures, avec une escale à Prague, on arrive à Varsovie. A partir du mois prochain on pourra, en prenant les avions de la grande ligne transeuropéenne, les avions qui partent de Paris à minuit pour arriver le soir même à Bucarest, on pourra, en changeant d'avion à Prague, se rendre en l'espace de dix heures à Varsovie. Il faudra donc moins de temps par l'avion, pour aller de Paris à Varsovie, qu'il n'en faut actuellement à une lettre pour aller, par le chemin de fer, de Paris à Nancy.

Eh bien ! Messieurs, ce service d'aviation ne s'effectue pas dans des conditions très faciles, d'abord parce qu'il y a des obstacles naturels qu'il faut franchir, des montagnes, et aussi parce que les avions rencontrent sur leur route le territoire allemand et que le gouvernement allemand a décrété, en l'année 1923, que les avions français ne devraient pas survoler le territoire allemand. Malgré cette décision, les avions français ont survolé le terri-

toire allemand, et pendant l'année 1923, il y a eu 400 voyages entre Paris et Varsovie, et en l'année 1924 il y en aura encore plus.

Nous aurons ainsi le grand réseau aérien, le réseau qui ira d'une part, comme je le disais tout à l'heure, à Bucarest, qui y va du reste déjà, Bucarest, Constantinople, l'Orient ; la ligne qui ira à Varsovie, et — je ne sais pas quand, mais je le souhaite — bientôt à Moscou et les au delà de Moscou. Nous aurons ainsi de grandes communications dont Varsovie sera un des points principaux.

Nous devons souhaiter voir s'intensifier ces communications entre la France et la Pologne parce que, je le répète, l'avion est véritablement le moyen de transport le plus indépendant et contre lequel personne ne pourra rien.

J'ai abordé les différentes questions concernant les relations maritimes et aériennes. Il me reste maintenant à émettre un vœu : c'est que ces communications deviennent plus nombreuses, plus fréquentes, plus intenses tous les jours. Il me reste à souhaiter que ce développement ait lieu le plus vite possible, et je ne mets pas en doute qu'il se produira, parce que entre la France et la Pologne, comme je le disais tout à l'heure, il y a des liens tels que les relations commerciales ne peuvent que s'intensifier. A notre époque véritablement extraordinaire où nous voyons les différents peuples qui devraient être ou amis ou tout au moins alliés, où nous les voyons « se regarder de travers » et se battre, nous constatons avec une bien vive et bien douce satisfaction qu'entre la France et la Pologne il n'y a jamais eu un nuage.

La France est un pays de tradition. Oh ! je le sais, la tradition n'est pas toujours quelque chose de très enviable ! A l'époque actuelle, elle pèse quelquefois sur nos épaules, quand il faut trouver des formules nouvelles et plus jeunes. Mais il est une tradition qui est toujours bonne, c'est celle de nos relations avec la Pologne, et celle-là nous devons la garder très pieusement, nous devons la caresser parce que c'est l'assurance que nous aurons avec nos amis polonais de ces relations qui réconfortent dans les moments de dures épreuves.

Nous avons envisagé que la marine marchande française qui cherche des débouchés en trouvera, je le souhaite de tout mon cœur, du côté de la Pologne. Mais je souhaite aussi que la Pologne se constitue une marine nationale. La Pologne a déjà des projets à cet égard, et la Pologne qui est et qui devient tous les jours une plus grande nation, a besoin également d'avoir sa marine et de voir son pavillon flotter sur toutes les mers. Quand la marine nationale polonaise sera constituée, la marine française ne la verra pas comme une concurrente mais comme une alliée, comme une associée avec laquelle elle devra vivre en bons termes, c'est-à-dire avec l'idée d'un concours mutuel à se donner. Ce concours mutuel, nous devons l'espérer pour toutes ces relations, et nous l'aurons parce que la Pologne est véritablement la sœur de la France, et quand nous pourrons marcher dans la voie qui nous est tracée, qui est bien difficile encore et pour la Pologne et pour la France, quand nous pourrons marcher la main dans la main, nous arriverons à des résultats qui sont souhaitables pour les intérêts de nos deux pays, qui sont souhaitables également pour cette paix du monde à laquelle nous aspirons tous.

DISCOURS DU MARÉCHAL FOCH

Messieurs,

Permettez-moi de revenir quelques instants en arrière pour chercher dans un passé récent des leçons d'avenir et en particulier les raisons de ces relations dont on vient de vous parler si éloquemment.

En août 1914, quand nous quittions Nancy à la tête du 20^e Corps, pour

courir la fortune de la guerre, nos derniers regards emportaient de la place publique, l'image de Stanislas Leszczyński accompagnée de cette inscription vieille de plus d'un siècle et demi :

A Stanislas le bienfaisant,
La Lorraine reconnaissante.

C'est dire que l'union étroite de la France et de la Pologne ne date pas d'aujourd'hui. Nous en trouverions de nombreuses confirmations, à plusieurs siècles en arrière, sous la vieille monarchie française. Communauté de sentiments, de civilisation, de religion, de développement intellectuel, philosophique, littéraire, artistique, — les explications abondent, elles sont plus que faciles, elles sont évidentes, elles s'imposent.

Aussi quand le développement de la pensée va emporter les peuples dans une évolution nouvelle, l'ère de la liberté, quoi de plus naturel que de trouver la Pologne à l'avant-garde du mouvement ? N'est-ce pas même pour y avoir de bonne heure marqué sa place avec sa royauté éligible, que la Pologne séparée de la France par toute l'Europe, et isolée au milieu de trois monarchies absolues, va payer de ses partages successifs, son avance prématurée sur les régimes d'autocraties héréditaires qui l'entourent, et tomber sous les coups des trois aigles rapaces ? La justice immanente retrouvera ses droits.

Quand la Révolution française prenant en main la liberté des peuples entreprend de tenir tête à la vieille Europe, quoi de plus naturel que de voir affluer les Polonais venant grossir le nombre de ses bataillons.

C'est Dombrowski, le soldat de Kosciuszko, arrivant avec ses légions dès 1797 :

« Polonais, s'écrie-t-il, l'espérance nous rallie ! La France combat pour la cause des nations.

« Le triomphe de la République française, c'est notre unique espérance ; c'est par elle, c'est par ses Alliés que nous reverrons peut-être avec joie ces foyers chéris que nous avons abandonnés avec des larmes. »

Dès lors, quels sont les champs de bataille de cette glorieuse époque sur lesquels nous ne les retrouvons pas à côté de nos soldats ? Successivement c'est Vérone, Reggio, Loretto, Novi, Mantoue, La Trebbia, le Mincio, Hochstaedt, Hohenlinden, pour débiter, Saint-Domingue même en 1802 ; et de même en 1805, 1806, 1807, en 1808, à Saragosse, Taragone, Tudela, Albuféra, Somo-Sierra, c'est la victoire annoncée à l'impératrice Joséphine par votre aïeul, officier supérieur dans les armées impériales, monsieur le ministre. De même en 1809 à Wagram, et pendant la campagne de Russie en 1812. Mais les 6.000 hommes de Dombrowski sont devenus 80.000 hommes avec Poniatowski ; notons la part que la Pologne prend de plus en plus dans la lutte, c'est Bautzen, Dresde, Leipzig, Brienne, Champaubert, Montmirail, Montereau, Troyes, Berry-au-Bac, Laon, Craonne, Reims, Arcis, Paris. Un escadron polonais de 100 chevaux commandé par Jerzmanowski accompagnera Napoléon à l'Île d'Elbe.

Cette fidélité dans la bonne comme dans la mauvaise fortune à la cause de la liberté et au drapeau français, le Comité France-Pologne a voulu aux jours de la victoire la reconnaître et l'honorer.

Pour la commémorer il a pris l'initiative de faire ériger au cimetière de Montmorency où dorment la plupart des grands émigrés polonais, un monument à la mémoire des soldats polonais tombés sous les drapeaux français de 1796 à 1918.

Ce marbre témoignera que par une union étroite et tenace les peuples que l'on croit faibles triomphent même des plus puissants quand leur cause est le droit.

Là sont les forces de la justice immanente.

DISCOURS DE M. ALFRED CHLAPOWSKI

ministre de Pologne en France.

Monsieur le Maréchal,
Mesdames,
Messieurs,

Je tiens avant tout à exprimer à M. le maréchal Foch, maréchal de France et de Pologne, ma sincère gratitude d'avoir bien voulu honorer de sa présence la cérémonie d'aujourd'hui et de la présider.

Il y a un an, la Pologne tout entière se réjouissait de recevoir dans sa capitale le grand artisan de la victoire, et l'accueil spontané, triomphal qui vous fut réservé, monsieur le maréchal, de la part de la population des villes et des campagnes, était le meilleur témoignage des sentiments d'amitié profonde de la Pologne à l'égard de la France et de sa reconnaissance pour votre personne.

Je suis fier d'avoir été moi-même au nombre de ceux qui vous ont reçu, monsieur le maréchal, lors de votre visite à Poznan, ma ville natale, et de vous y avoir souhaité la bienvenue au nom d'un groupe important de mes concitoyens.

Je suis particulièrement heureux de voir en même temps parmi nous le général Weygand dont le nom est si étroitement lié à la lutte glorieuse de notre pays contre l'invasion de l'Est.

Je remercie très sincèrement M. l'ambassadeur Noulens, président de l'Association France-Pologne, et M. Chaumet, président de la Ligue Maritime et Coloniale française, qui ont organisé avec tant de dévouement cette belle manifestation pour célébrer le jour de la fête nationale polonaise.

Je tiens à remercier en même temps M. le Président du Conseil et messieurs les ministres qui ont bien voulu se faire représenter, M. le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, MM. les généraux Archinard, Le Rond et Niessel, Mgr Chaptal, S. Ex. M. l'ambassadeur du Brésil, et tous ceux de mes collègues qui ont honoré cette réunion de leur présence ou qui ont bien voulu se faire représenter.

Enfin j'adresse mes remerciements à tous ceux qui, par leur présence, ont manifesté leurs sentiments d'amitié envers mon pays.

Mesdames et Messieurs, des discours si brillants qui viennent d'être prononcés, une constatation se dégage; la Pologne qui, après avoir été obligée, dans les premières années de son indépendance, de déployer toutes ses forces pour la défense de son territoire et l'établissement définitif de ses frontières, concentre aujourd'hui tous ses efforts pour résoudre les différents problèmes d'ordre intérieur dont le plus important, à l'heure actuelle, est l'assainissement financier de l'Etat.

L'élan patriotique avec lequel la nation tout entière, sans distinction de partis, a suivi l'appel du Président de la République et du chef du Gouvernement pour soutenir le Trésor polonais, a eu comme heureux résultat, de permettre au Gouvernement, en quelques mois à peine, d'effectuer des réformes financières considérables et dont le couronnement a été la création récente de la nouvelle Banque d'Emission. Le redressement des finances polonaises aura, en outre, des avantages économiques certains, et comme conséquence la consolidation du crédit à l'intérieur; il contribuera à augmenter le prestige de la Pologne à l'étranger et facilitera les échanges avec les autres pays, d'autant plus que, comme vient de le dire l'éminent Président de la Compagnie Transatlantique, nous pourrions compter sur un grand essor du transport et du commerce maritimes. La stabilisation du change permettra le développement beaucoup plus intense des relations économiques

entre la France et la Pologne et facilitera les rapports entre les milieux financiers, industriels et commerciaux des deux pays.

Une collaboration intime sur ce terrain, en complétant l'alliance politique qui les unit, servira utilement la cause des deux nations amies et alliées.

Un facteur nouveau vient intervenir dans ces rapports entre les deux pays, facteur qui, de jour en jour, prend une importance de plus en plus considérable et que je ne voudrais pas passer sous silence : je veux parler du mouvement d'émigration qui se manifeste de Pologne en France et qui constituera, certainement, un lien nouveau. De nombreux ouvriers polonais dont l'industrie et l'agriculture, en Pologne, peuvent se passer, dirigent leurs pas non comme jadis vers les Etats où ils trouvaient une atmosphère hostile à leurs idées nationales, mais vers la France.

Les progrès économiques et financiers de la Pologne que je viens d'esquisser, et les rapports économiques entre la Pologne et la France qui en résultent, ne seraient rien s'ils n'étaient étayés de rapports intellectuels qui sont l'essence même du rapprochement des peuples. Ce que nous remarquons dans ce domaine permet de nourrir les plus grands espoirs. Les voyages de conférenciers, de savants, de professionnels de toutes sortes, et d'étudiants polonais en France, et réciproquement de France en Pologne, deviennent de plus en plus fréquents, de plus en plus méthodiques, de mieux en mieux organisés. Nombreux sont les étudiants polonais qui, profitant des bourses allouées par le Gouvernement français, viennent faire ou compléter leurs études dans les Universités et dans les Ecoles françaises.

La mission militaire française, présidée par le général Dupont, continue à propager efficacement la science militaire en Pologne, et des officiers polonais viennent en outre perfectionner leurs connaissances professionnelles en France.

Des Associations, comme France-Pologne et les Amis de la Pologne, s'efforcent de faire connaître, au moyen de périodiques, de réunions, de manifestations nombreuses et variées, la Pologne en France, et elles trouvent leur contre-partie dans les Associations similaires en Pologne.

Enfin ces efforts sont et seront couronnés, d'une part, par le cours en langue française de littérature polonaise à l'Institut d'Etudes Slaves de Paris et par des conférences sur la Pologne, à la Sorbonne, dont la série vient de commencer; d'autre part, par des cours analogues d'Histoire et de Littérature française aux différentes Universités polonaises, et surtout par l'Institut Français qui doit être ouvert à Varsovie grâce à l'effort du Gouvernement français.

Je suis heureux de déclarer que le Gouvernement polonais approuve pleinement l'ouverture de cet Institut, de sorte que son inauguration aura lieu, il faut l'espérer, au cours de l'automne prochain.

Tous ces efforts réunis et combinés auront un double résultat. En Pologne, c'est la science, la civilisation, la culture françaises qui viendront se placer à côté des grands mouvements intellectuels polonais, tout en faisant disparaître les dernières traces des temps où des influences étrangères, mais pas amies, nous étaient imposées. En France, ce sera la Pologne qui viendra joindre son modeste apport dans le domaine de la science, de la littérature et des arts, aux manifestations grandioses du génie français dont le rayonnement a depuis toujours attiré l'attention du monde entier.

Mesdames et Messieurs, au moment où nous célébrons le sixième anniversaire de la fête nationale d'une Pologne libre et indépendante, il est nécessaire de jeter un regard sur le passé et d'essayer d'en tirer une leçon pour l'avenir.

La Pologne qui, dans les siècles écoulés, a été le rempart de la civilisation

occidentale, une fois délivrée de son joug, a retrouvé son rôle dans le concert des peuples, le rôle que la Pologne a joué dans ces dernières années en tant que facteur d'équilibre et de paix, a été peut-être méconnu et souvent mal interprété. La consolidation politique et économique qui s'effectue aujourd'hui à grands pas, grâce à l'effort de la nation entière, ne sera pas ressentie seulement dans le pays lui-même; mais elle servira la cause de tous les peuples voisins qui désirent travailler sincèrement au maintien de la paix.

Une Pologne de jour en jour plus unifiée, plus forte et plus riche deviendra, nécessairement, un facteur plus important dans les alliances qui l'unissent à d'autres pays, en premier lieu à la France.

Profondément reconnaissant du témoignage de sympathie que vous avez tous voulu donner à mon pays en assistant à cette belle cérémonie, je vous en exprime, Mesdames et Messieurs, ma sincère gratitude que je ne saurais mieux traduire que par le cri de :

Vive la France!

Chacun des discours précédents fut souligné, à de très nombreuses reprises, par les applaudissements répétés de l'assistance; et c'est dans un enthousiasme unanime que, sur la proposition du maréchal Foch, l'ordre du jour suivant est adopté par acclamation.

« Français et Polonais de Paris, réunis sous présidence maréchal Foch, « Sorbonne, pour commémorer grande date constitutionnelle de Pologne « moderne, veulent par progrès croissant relations maritimes et aériennes, « démentir vieux proverbe : Ciel trop haut, France trop loin. »

Une partie artistique, dans laquelle se sont fait applaudir Mme Marthe Bouvaist-Ganche et Mlle Nelly Eynols a terminé cette belle manifestation, à laquelle a prêté également un remarquable concours la musique du 46^e régiment d'infanterie.

*
**

Après la cérémonie de la Sorbonne, M. et Mme Alfred Chlapowski ont reçu, dans les salons de la Légation de Pologne, les membres de la Colonie polonaise de Paris.

*
**

Dans la soirée, une réunion, organisée dans les salons de la Société d'Horticulture par le Comité de patronage pour l'émigration ouvrière polonaise en France et placée sous la présidence d'honneur de M. Ladislas Mickiewicz, obtint un légitime succès : des discours applaudis furent prononcés par MM. Hiéronimko et Szpotanski : M. Chlapowski leur répondit dans une brillante improvisation, qui souleva les applaudissements enthousiastes de l'assistance.

Une partie artistique a terminé agréablement cette soirée.

*
**

Le dimanche 4 mai 1924, de grandes fêtes franco-polonaises ont eu lieu à Nancy, sur l'initiative de M. Derezinski, consul de Pologne à Strasbourg, et avec le concours empressé et cordial de la Municipalité et du Comité des Fêtes de Nancy.

A onze heures, la foule a commencé à envahir la cour de la gare de l'Est et la place Thiers, attendant l'arrivée de M. Chlapowski, ministre de Pologne à Paris. Des délégations polonaises, drapeaux en tête, et des jeunes filles en costumes polonais étaient groupées devant la salle d'attente par où devaient sortir le ministre et sa suite. Sur le quai de la gare se trouvaient M. Vidal, secrétaire général de la préfecture; M. Bruntz, doyen de la Faculté de pharmacie, adjoint au maire de Nancy; le général Dupont, chef de la Mission militaire française en Pologne, représentant le maréchal Foch; MM. Vaxeclair, consul de Pologne à Bruxelles; Derezhinski, consul de Pologne à Strasbourg; Murr, président, et Rousselot, secrétaire général du Comité des fêtes; Spillmann, doyen de la Faculté de Médecine; Mgr Théodore Taczak, protonotaire apostolique; le colonel Guillaume, chef d'état-major du général Penet, commandant le 20^e corps, etc.

A sa descente du train de Paris, le ministre de Pologne a été salué par les autorités. M. Vidal, secrétaire général de la préfecture, lui a souhaité la bienvenue au nom du gouvernement, et M. Bruntz, au nom de la ville de Nancy. Le chœur de la Société Polonia, de Greutzwald-la-Croix (Moselle), a chanté l'hymne national polonais, qui a été écouté tête nue par tous les assistants. Quand le ministre est sorti de la gare, il a été longuement acclamé par les nombreux Polonais qui étaient venus le saluer, tandis que les Nancéiens criaient : « Vive la Pologne ! » Les voitures du cortège se sont ébranlées dans la direction de la place Stanislas, où un déjeuner intime a été offert à M. Chlapowski.

A une heure et demie, le ministre s'est rendu à l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours, où se trouve le tombeau du roi Stanislas. Mgr de La Celle, évêque de Nancy, a présidé la cérémonie religieuse au cours de laquelle a été béni un drapeau que M. Henri Mengin, maire de la ville, a remis solennellement quelques instants plus tard au président d'une des sociétés mutualistes polonaises qui ont leur siège à Nancy. Il a prononcé un discours où il a célébré l'amitié séculaire de la France et de la Pologne. Une délégation d'ouvriers polonais a déposé une palme en bronze sur le tombeau du roi Stanislas.

Puis un immense cortège, qui reconstituait l'entrée solennelle du roi Stanislas à Nancy et que suivaient plus de cinq mille ouvriers polonais, a parcouru les rues de la ville; il s'est rassemblé ensuite sur la place Stanislas, où ont pris la parole M. Derezhinski, consul de Pologne à Strasbourg, président des Associations ouvrières polonaises, et le maire, M. Mengin, qui a glorifié la mémoire du roi Stanislas et rappelé les affinités des populations française et polonaise, en rendant hommage à l'honnêteté et à l'amour du travail des ouvriers polonais que la Lorraine accueille comme des frères.

Le soir, un banquet, présidé par M. Chlapowski, a réuni les autorités. Des discours ont été prononcés par le préfet, M. Magre; le maire, M. Mengin; le général Dupont, chef de la Mission militaire française en Pologne.

Puis, M. Chlapowski a pris la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. ALFRED CHLAPOWSKI

ministre de Pologne en France.

Messieurs,

Je suis particulièrement heureux qu'ayant été nommé récemment ministre de Pologne en France, c'est à Nancy qu'il m'est permis de lever pour la première fois sur le sol français mon verre à la santé de M. Alexandre Millerand, président de la République française.

Messieurs,

S'il y a une province française, s'il y a une ville en France, qui symbolisent l'amitié franco-polonaise, c'est bien la Lorraine et la ville de Nancy. Aussi, suis-je très honoré et très ému en même temps, d'avoir pu assister aux brillantes manifestations que vous avez organisées en l'honneur de mon pays le jour où celui-ci célèbre sa fête nationale.

Il serait inutile d'insister sur les faits historiques qui lient, tout particulièrement, la Pologne à la Lorraine, de rappeler l'épopée du roi Stanislas Leszczyński que vous connaissez aussi bien que nous, et dont vous portez les souvenirs profonds dans votre esprit et dans vos cœurs. Il suffit d'ailleurs, de venir en Lorraine, de voir ses villes et ses hameaux, de parler à leurs habitants, pour se rendre compte combien cette mémoire du roi bien-faisant est générale et combien — même de nos jours, — elle est encore vivace dans le pays tout entier.

Hier, comme aujourd'hui, pour des raisons historiques aussi bien que pour des raisons politiques la Lorraine a été et continue d'être un des plus importants traits d'union entre la France et la Pologne.

Permettez-moi en passant, — quoique ce soit peut-être de la vanité personnelle, mais que vous me pardonnerez certainement, — de constater que Stanislas Leszczyński, avant qu'il fût roi de Pologne, avant qu'il fût duc de Lorraine et de Bar, a été, en succédant à son père, palatin de Posnanie, province polonaise qui m'est chère entre toutes, car c'est la province dont est issue ma famille et qu'elle habite jusqu'à présent.

Un des vôtres, l'éminent historien, Louis Lacroix, membre de l'Académie Stanislas, et professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, dans un opuscule sur le duc de Lorraine et de Bar, constatait, — ce qu'il est utile de rappeler aujourd'hui, — que le roi Stanislas ne cessait de prouver « que la France n'est ni infidèle dans ses engagements, ni ambitieuse dans ses projets, ni dangereuse dans ses forces... », que s'il « s'agissait de soustraire la Pologne du joug impérieux de la Moskovie ce n'était que » par le concours de la France, et sous ses auspices, que... cette combinaison pouvait réussir... que s'il était question « de mettre fin à la guerre de la succession d'Autriche... le signal d'une pacification générale » ...ne pouvait être donné « que par l'initiative de la France et la magnanimité de son roi... » enfin, que s'il était possible « de mettre fin, une fois, pour toutes, aux fléaux des guerres européennes et de faire jouir la chrétienté des bienfaits d'une paix durable c'est à condition que la France, — érigeant en système permanent de conduite, les maximes de désintéressement qu'elle a proclamées au Congrès d'Aix-la-Chapelle, se mette à la tête d'une Ligue de la paix que l'on devra surtout recruter parmi les puissances qui ont plus à cœur le maintien de leur liberté que l'accroissement de leur territoire et de leur domination ». « Aussi, — continue Louis Lacroix, — pour Stanislas, la France doit être l'axe de la politique européenne, et le pôle de toutes les espérances des peuples souffrants et menacés. »

C'est ainsi qu'appréciait, dans sa « lettre d'un Suisse à son correspondant

de Hollande », le philosophe bienfaisant le rôle mondial de la France. Et au moment, où sa fille a été appelée au trône de France, voici, entre mille autres, les conseils qu'il lui donne.

« Vous devenez reine de France : rien n'est au-dessus de cela, ni rien n'est de plus grand dans ce monde, si ce n'est que votre bonne renommée fait votre choix et vos vertus et vos suffrages. Songez que les bijoux les plus précieux de votre couronne vont briller et être présentés dans leur plus grand jour, que la moindre tache s'apercevra aisément et qu'il ne suffit pas pour leur donner un véritable éclat d'éblouir le premier coup d'œil, il faut que la plus rigide censure dans ses observations n'en diminue jamais le prix... Songez au reste que la voix du peuple est la voix de Dieu; ainsi conduisez-vous, je vous prie comme si vous étiez obligée de rendre compte de vos actions jusqu'au dernier de vos sujets, et comme si le public devoit être toujours le juge, puisque c'est lui qui est continuellement attentif à nous observer... »

Messieurs, assez d'histoire, j'en ai peut-être abusé et je m'en excuse. Lorraine et Pologne se sont toujours comprises et se comprennent toujours sans explications inutiles. Notre amitié séculaire qui a été nécessaire avant la guerre pour préparer la victoire de la justice, après cette victoire, est indispensable pour veiller à ce que la justice soit appliquée. Ni vous, ni nous n'avons jamais voulu, et ne voulons empiéter sur qui que ce soit : — mais, — forts de nos droits, nous tenons à ce que l'on respecte, à ce que l'on remplisse les clauses des traités que nous avons signés.

La Pologne après avoir reconquis sa liberté s'est trouvée, — vous ne l'ignorez pas, — dans une situation extrêmement difficile, il a fallu que, des trois tronçons qui ont été remembrés, elle en fasse un tout; il a fallu qu'elle « rattrappe » sa tradition politique, interrompue par cent cinquante années d'esclavage... Tout a été à créer, administration, finances, armée...

Et, aujourd'hui, — après seulement cinq années d'existence nous pouvons être fiers d'avoir réussi dans ces tentatives, — nous avons réussi, parce que, — comme le disait Stanislas Leszczyński, dans la préface à sa « Voix Libre du citoyen », notre nation est... « pleine de valeur; elle a de l'esprit, des mœurs, des sentiments, un fonds de religion, de courage et de générosité... » Nous avons réussi, parce que, notre amie fidèle, la France, ne nous a pas marchandé son aide et sa collaboration et, dans la mesure où lui permettaient les soins indispensables à panser ses propres blessures, nous a toujours apporté son précieux et généreux concours...

Je tiens spécialement à vous rappeler qu'au moment où la Pologne renaissait à nouveau à l'indépendance, c'était un des plus grands fils de la Lorraine qui présidait aux destinées de la France.

Dans ces circonstances il est particulièrement émouvant pour un ministre de Pologne de rendre hommage à la France, de lui exprimer la reconnaissance de son pays, sur cette terre lorraine qui, plus exposée que les autres provinces françaises, a pu suivre de plus près, sentir plus profondément le sort de la Pologne et les étapes de sa résurrection.

La réception grandiose que la ville de Nancy a réservée aux organisations polonaises, venues pour célébrer la fête nationale m'a vivement touché et j'emporte avec moi un souvenir inoubliable de cette belle journée.

En remerciant très cordialement, M. le maire de la Ville de Nancy, M. le préfet, Mgr l'évêque de Nancy et M. le général commandant de la place de Nancy, M. le président du Comité des fêtes, toutes les autorités civiles et militaires ainsi que les organisateurs français et polonais de cette belle fête, je lève mon verre à l'amitié indestructible de nos deux pays.

Vive Nancy ! Vive la Lorraine ! Vive la France !

La journée s'est terminée par une représentation donnée dans la grande salle des fêtes et où ont figuré des chorales, des orchestres, des chanteurs et des chanteuses, venus des différentes colonies de Polonais en France. Une conférence sur la Constitution polonaise du 3 mai, sur les Français et les Polonais a été faite par M. Paul Kleczkowski. M. Chlapowski a ensuite prononcé une chaleureuse allocution.

A l'issue des fêtes franco-polonaises, M. Henri Mengin, maire de Nancy, a envoyé au président de la République polonaise à Varsovie le télégramme suivant :

La ville de Nancy, célébrant la fête nationale polonaise avec les Polonais de Lorraine, en présence de leur ministre et de leurs autorités en France, envoie, au matin de cette grande journée pleine de souvenirs fidèles et de longs espoirs, ses respects, son attachement et ses vœux à la noble et libre nation amie.

*
**

A l'occasion de la Fête Nationale polonaise, M. Alexandre Millebrand, président de la République Française, a adressé à M. Woyciechowski, président de la République polonaise, le télégramme suivant :

Je suis heureux d'adresser à Votre Excellence, à l'occasion de la fête nationale, les vœux ardents que je forme pour la grandeur et la prospérité de la Pologne, si intimement liée à la France par des traditions séculaires d'amitié et d'alliance.

D'autre part, le télégramme suivant a été envoyé par M. Henry de Jouvenel, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, président de l'Union des Grandes Associations Françaises pour l'essor national, au comte Adam Zamoyski, président de l'Union des Associations polonaises :

Union grandes Associations françaises adresse à Union Associations polonaises son cordial souvenir. Célèbre avec elle fête nationale et renouvelle ses vœux ardents pour grandeur de la République polonaise.

L'Association France-Pologne a également télégraphié en ces termes au comte Adam Zamoyski :

France-Pologne célèbre Fête Nationale de la Pologne. Salue passé glorieux et bienfaits que paix européenne retirera de l'amitié et de la collaboration de nos deux nations.

LA "DOULCE" FRANCE

XXXVIII. — M. PAUL CAZIN.

Pour Pâques, M. Paul Cazin nous a envoyé son « Alouette » (L'alouette de Pâques, Plon, édit.) qui, en l'espèce, est un recueil d'études et de nouvelles, aussi spirituelles qu'elles sont émouvantes et même passionnantes. Il n'est pas de notre compétence d'apprécier cette œuvre « littérairement ». Disons toutefois qu'elle continue dignement l'*Humaniste à la Guerre* et *Décadi*, les deux volumes que M. Cazin a publiés depuis qu'il s'est consacré exclusivement, — et avec le succès qu'on sait, — aux travaux d'imagination. D'ailleurs, le nom de cet auteur, qui s'est fait connaître peut-être un peu tard (beaucoup de « grands » sont dans le même cas : Stendhal, France et d'autres), est à retenir, car, d'ici quelque temps, qu'il le veuille ou non, il arrivera aux sommets de la gloire littéraire. Et il y a un bon nombre de raisons pour cela : d'abord son originalité à lui propre qui se marie admirablement avec la bonne et la vraie tradition française; dans ses œuvres : des « brassées » d'esprit, mélangé d'une ironie très fine et toujours de bon aloi; un « réalisme » qui voit juste et dit vrai, mais en même temps un « idéalisme » qui ne manque jamais de juger les choses et les faits « raisonnablement »; classique, certes, mais moderne aussi, M. Paul Cazin représente l'esprit « de finesse », mais celui « de géométrie » également; bref c'est un « littérateur » qui écrit une très belle langue nuancée et qui n'écrit que quand il a quelque chose à dire, si naturel que cela paraisse, — chose rare aujourd'hui, à notre époque de « bluff » et d'arrivisme...

Mais pour un Franco-Polonais, M. Paul Cazin représente quelque chose de plus : depuis des années, il a compris qu'il n'était pas suffisant d'aimer la Pologne sans la connaître. Jeune encore, ayant ses deux licences, celle de lettres et celle de droit, — et préparant un concours pour entrer dans une administration, — projet qu'il a heureusement abandonné depuis longtemps, — il s'est mis au polonais et il l'a étudié à fond. Il a lu d'un bout à l'autre le grand dictionnaire de la langue polonaise de Linde répondant à celui de Littré en France; aussi parle-t-il et écrit-il notre langue d'une façon qui étonne un bon nombre de nous. Il sait les comment et les pourquoi du polonais, il sent toutes les finesses des mots et trouve toujours l'expression qu'il faut. M. Cazin a traduit en français une dizaine de volumes de nos meilleurs auteurs et, tout dernièrement, les *Mémoires* de Pasek (Belles-Lettres, éd.) qui ont eu un succès, si mérité, en France. A côté du polonais, M. Cazin connaît presque toutes les langues européennes modernes, sans parler de l'hébreu, du grec et du latin... Pendant la guerre, un de ses chefs ne l'a-t-il pas trouvé dans les tranchées de premières lignes à lire Homère en texte original?

Profitons de ce qui a été dit, pour constater que les reproches qu'on fait souvent aux Français de leur ignorance de l'étranger, ne sont qu'un « cliché ». Il est vrai que le « cas » de M. Cazin est peut-être unique au monde et ne peut servir d'exemple, mais, à côté de ce polyglotte exceptionnel, il y a aujourd'hui, en France, comme partout ailleurs, un bon nombre, croissant toujours, de personnes qui cultivent les langues et les lettres étrangères.

UN POLONAIS DE FRANCE.

LA VIE POLITIQUE

LA SITUATION FINANCIÈRE.

Sur la demande du président de la République, la plus haute distinction polonaise, l'Ordre de l'Aigle Blanc, vient d'être conférée à M. Ladislas Grabski, président du Conseil, ministre des Finances.

Cette décision consacre le magnifique succès obtenu par M. Ladislas Grabski dans son œuvre de restauration financière de la Pologne.

LA MAIN-D'ŒUVRE POLONAISE EN FRANCE.

L'Agence Télégraphique de l'Est a publié le résumé d'une conversation qui a eu lieu à Paris, entre M. Daniel Vincent, ministre du Travail, et M. François Sokal, président de la Délégation polonaise, au sujet des négociations relatives au statut de la main-d'œuvre polonaise en France.

Au cours d'un long entretien, M. Daniel Vincent a déclaré à M. Sokal que le Gouvernement français et lui personnellement veilleront à ce que tous les engagements pris lors des négociations de Paris, soient très scrupuleusement observés. M. Daniel Vincent a ajouté : « Le Gouvernement polonais peut être sûr que les ouvriers polonais en France seront traités de la manière la plus favorable et la plus amicale, avec tous les égards dus à des travailleurs d'un pays allié. » Le ministre français a assuré M. Sokal qu'il partage entièrement son point de vue au sujet des besoins des ouvriers polonais en France et a conclu qu'étant lui-même député des provinces dévastées, il apprécie hautement l'utilité et la valeur des travailleurs polonais. Il a dit enfin que M. de Jouvenel, ministre de l'Instruction publique, n'est pas moins bien intentionné à l'égard des ouvriers polonais et prendra toutes les mesures pour faciliter l'enseignement de la langue polonaise aux enfants des ouvriers polonais.

Au nom de la Délégation polonaise tout entière et, en son propre nom, M. Sokal a remercié chaleureusement le ministre Daniel Vincent pour sa bienveillante déclaration qui fera, a-t-il dit, la meilleure impression en Pologne où l'on attache la plus haute importance politique et sociale au problème de l'émigration polonaise en France.

D'après les informations publiées par la presse polonaise, toutes les questions figurant à l'ordre du jour de la conférence n'ont pas été épuisées; mais les solutions déjà adoptées donnent toute satisfaction aux parties intéressées.

Parmi ces résultats, signalons les suivants, qui n'ont pas encore été confirmés, à notre connaissance, de source officielle : le Gouvernement français a promis de rapporter la circulaire n° 53 du Ministère de l'Intérieur, en vertu de laquelle l'administration peut expulser du territoire français tout ouvrier ayant rompu un contrat avec son employeur. Auprès de la Mission française de recrutement à Poznan seront détachés, de manière permanente, des fonctionnaires polonais. Le Gouvernement français a promis qu'il prendrait les mesures nécessaires pour assurer la fréquentation scolaire des enfants des ouvriers polonais immigrés en France. Les organisations patronales se sont engagées à subventionner ou à entretenir soit des écoles spécialement réservées aux Polonais, soit des sections polonaises dans les écoles primaires françaises. Le personnel enseignant sera fourni par le gouvernement polonais. Un accord a été réalisé en vue de la constitution d'un fonds spécial de secours aux émigrés polonais et à leurs familles : ce fonds sera alimenté par les employeurs et mis à la disposition de l'Office de l'émigration polonaise à Varsovie.

POLOGNE ET TCHÉCOSLOVAQUIE.

La commission chargée de délimiter la frontière polono-tchécoslovaque dans la région de Spis, s'est réunie à Cracovie le 26 avril 1924 et a commencé immédiatement ses travaux : il a été décidé que l'abornement définitif de la frontière se ferait dans la première moitié de juin.

POLOGNE ET RUSSIE.

Une convention ferroviaire polono-russe a été signée, le 24 avril 1924, par les plénipotentiaires des Gouvernements polonais et russe.

Cette convention prévoit la reprise du transport des personnes et des marchandises par certaines stations de la frontière.

POLOGNE ET VILLE LIBRE DE DANTZIG.

Le 4 mai 1924, de nombreux accords ont été signés par le commissaire général de la Pologne, M. Strasburger et le président du Sénat de Dantzig, M. Salm.

Ces accords concernent notamment les questions suivantes : régime des passeports délivrés aux Dantzigois par les consulats de Pologne; emprunts contractés par le Conseil du Port; vente des immeubles; adhésion de Dantzig à la Convention de Berne; participation de Dantzig aux traités de commerce signés par la Pologne.

Les questions résolues par ces accords ne seront plus soumises au Conseil de la Société des Nations.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

Pologne.

Aux termes d'un arrêté du ministre du Trésor et du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 24 avril 1924, et publié au *Dziennik Ustaw* du 25 avril 1924 (n° 35, pos. 372), l'article 14 de l'arrêté du 11 juin 1920 reçoit la teneur suivante :

« Les droits de douane sont perçus en monnaie d'or. Des arrêtés stipuleront les monnaies étrangères ou les valeurs qui pourront être acceptées pour le paiement des droits de douane. Les sommes dues à l'administration douanière peuvent être acquittées également avec des billets de banque polonais ou avec de la monnaie de billon, à l'exception des cas où le paiement des droits a été prévu en monnaie d'or (Voir dans *la Pologne* du 15 décembre 1923, pages 537 et suivantes, l'énumération des marchandises pour lesquelles les importateurs sont obligés d'acquitter les droits de douane en monnaie d'or).

« Lorsque les droits de douane sont acquittés en billets de la Banque de Pologne ou en monnaie de billon, un arrêté peut stipuler une surtaxe, dénommée *agio*.

« Les sommes dont le total se terminerait par moins de 5 grosz sont « arrondies » à 5 grosz. »

D'autre part, l'article 2 du même arrêté du 24 avril 1924 stipule que dorénavant dans le tarif douanier polonais le terme « zloty » sera substitué à celui de « franc-or » : on sait qu'un arrêté antérieur du 13 décembre 1923 avait déjà fixé le montant des droits de douane en francs-or et non plus en marks polonais (Voir sur la question *la Pologne* du 15 janvier 1924, pages 40, 44 et suivantes).

La nouvelle réglementation, fixée par l'arrêté du 24 avril 1924, est entrée en vigueur le 28 avril 1924.

*
**

Une loi du 1^{er} avril 1924, publiée au *Dziennik Ustaw* du 29 avril 1924 (n° 36, pos. 378), autorise le président de la République polonaise à ratifier le traité polono-japonais de commerce et de navigation, signé à Varsovie le 7 décembre 1922.

*
**

Le *Dziennik Ustaw* du 25 avril 1924 (n° 35, pos. 373) publie le procès-verbal de l'échange des ratifications (5 avril 1924) de la convention commerciale polono-yougoslave, signée à Varsovie le 23 octobre 1922 : d'une manière générale, cet acte prévoit le traitement de la nation la plus favorisée pour les ressortissants de chacune des parties contractantes.

Parmi les autres dispositions, signalons qu'aux termes de l'article 9, « les marchandises originaires et en provenance de l'une des parties contractantes ne seront pas grevées à leur entrée sur le territoire de l'autre partie de coefficients de majoration, qui seraient imposés par la dépréciation de change du pays exportateur ».

Dans l'article 10, il est prévu qu'« au cas de l'établissement de nouvelles restrictions ou prohibitions d'importation ou d'exportation, celle-ci n'entreront en vigueur que deux mois après leur publication, et ne seront applicables aux livraisons dont il sera prouvé qu'elles ont été commandées avant cette publication » ; et l'article 5 du protocole de signature prend soin de spécifier les prohibitions en vigueur sur les territoires polonais et yougoslave : pour la Pologne, les interdictions d'entrée sont celles qui sont énumérées par le n° 45 du *Monitor Polski* (24 février 1922); quant aux interdictions de sortie, elles sont énoncées par la même publication dans ses nos 177 (7 août 1922) et 216 (23 septembre 1922).

Enfin, signalons que, dans l'article 9 du même protocole, « la Pologne s'engage à délivrer les permis d'importation du vin d'origine et en provenance du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes dans les limites des besoins de consommation du pays ».

Au surplus, « la Pologne s'engage à accorder des permis d'exportation du sucre de betterave dans les limites du contingent d'exportation général, qui sera fixé par le Gouvernement de Pologne ».

Enfin, des mesures sont prévues pour permettre l'approvisionnement de la Yougoslavie en huiles de graissages, huiles vulcanisées, « gas-oil », paraffine et pétrole brut.

France.

Une loi du 19 avril 1924, publiée au *Journal Officiel* du 24 avril 1924, complète de la manière suivante la loi du 11 janvier 1892, portant établissement du tarif général des douanes :

N° du tarif : 93 bis : glucoses tels qu'ils sont définis par l'article 23 de la loi du 19 juillet 1880, par 100 kilos : tarif général : 114 francs; tarif minimum : 57 francs. La taxe intérieure est en sus.

Sur les droits ci-dessus, une fraction de 20 francs en ce qui concerne le tarif minimum et de 40 francs, en ce qui concerne le tarif général, demeure majorée par le coefficient 3.

Les glucoses originaires de l'étranger ou des colonies ou possessions françaises suivront le même régime que les glucoses produits en France, en ce qui concerne le taux des taxes intérieures et les dégrèvements accordés sur ces taxes pour les usages industriels.

Toutefois, pendant un délai de cinq ans, à dater de la promulgation de la loi, un décret rendu sur le rapport des ministres du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture, des Colonies et des Finances fixera, chaque année, la quantité jusqu'à concurrence de laquelle les glucoses originaires des colonies et possessions françaises bénéficieront de l'équivalence de régime visée au paragraphe précédent. Les quantités importées en excédent de ces con-

tingents seront admissibles au droit du tarif minimum métropolitain, coefficient compris, diminué de 60 francs par 100 kilos.

*
**

Une loi du 26 avril 1924 modifie le régime douanier des tapis de laine de certaines étoffes, dites orientales et des tapis de soie.

II. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LA SITUATION FINANCIÈRE.

La grande œuvre du redressement financier de la Pologne se continue avec un plein succès et au milieu de l'enthousiasme général : l'opinion publique est unanime à affirmer hautement sa confiance.

La Banque de Pologne a été inaugurée le lundi 28 avril 1924. A 8 heures du matin, une messe solennelle à la cathédrale a été célébrée par Son Eminence le cardinal Kakowski, en présence d'une énorme affluence.

Ensuite dans les bâtiments de la P. K. K. P., affectés à la Banque de Pologne, a eu lieu la cérémonie de l'inauguration au cours de laquelle des discours ont été prononcés par : MM. Grabski, président du Conseil, ministre des Finances; Karpinski, président du Conseil d'administration de la Banque; le Dr Mieczkowski, directeur en chef de la Banque de Pologne et M. Madey, représentant des employés de la Banque.

De chaleureuses ovations ont été faites à M. Grabski.

Après le discours du président Grabski, on a découvert une grande table en marbre portant une inscription commémorative.

A 10 heures et demie, la Banque a commencé à fonctionner et a délivré des zloty aux nombreux invités de la cérémonie d'ouverture.

*
**

Le 28 avril 1924, les cours ont été cotés à la Bourse de Varsovie en zloty : le dollar s'est inscrit à 518 grosz, c'est-à-dire au pair.

*
**

Dans *la Pologne* du 1^{er} mai 1924, nous avons indiqué qu'en vertu d'une décision du Conseil des Ministres en date du 26 avril 1924, tous les paiements pourront être effectués, sur le territoire de la République polonaise, jusqu'au 20 juin 1924, en zlotys ou en marks polonais, selon la proportion de 1.800.000 marks polonais pour un zloty.

Un décret du 27 avril 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 29 avril (n° 36, pos. 384), décide que seront passibles d'une amende de 50 à 500 zlotys, ou d'un emprisonnement de quatre semaines, ou bien encore des deux peines à la fois :

1° Toute personne qui exigera l'un des deux modes de paiement, à l'exclusion de l'autre; ou qui refusera d'être payé dans une seule des deux monnaies.

2° Toute personne qui exigera le paiement selon une proportion autre que celle fixée par la loi, ou qui refusera ce paiement calculé conformément à la même proportion.

3° Toute personne qui, pour éluder les dispositions légales relatives à la proportion des deux monnaies, augmentera le prix ou la somme due.

Les prescriptions ci-dessus énoncées ne visent pas le fait d'« arrondir » les sommes dues, jusqu'au grosz le plus proche ou jusqu'à la fraction suivante de 10.000 marks polonais.

*
**

Un décret du 17 avril 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 25 avril 1924 (n° 35, pos. 367), modifie, sur certains points de détail, le décret du 20 janvier 1924, relatif au nouveau système monétaire polonais, et dont nous avons indiqué les caractéristiques essentielles dans la *Pologne* du 15 février 1924, pages 95 et 96.

*
**

Un arrêté du ministre du Trésor, en date du 23 avril 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 30 avril 1924 (n° 37, pos. 401) donne le texte définitif de la nouvelle réglementation du système monétaire polonais : ce texte résulte du décret du 20 janvier 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 23 janvier 1924 (n° 7, pos. 65) et du décret précité du 17 avril 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 25 avril 1924 (n° 35, pos. 367).

*
**

Au cours du premier semestre 1924, les recettes du Trésor polonais, au titre des impôts et des monopoles, se sont élevées à 194 millions 987.200 francs-or, contre 86 millions et 39 millions pendant la période correspondante de 1922 et de 1923.

*
**

Le Gouvernement polonais se propose d'instituer un nouvel impôt sur les successions : les droits pour les successions en ligne directe seraient réduits.

*
**

En présence de la plus-value des recettes effectuées au cours du 1^{er} trimestre 1924 et du solde de 45 millions de francs-or, mis à la disposition du gouvernement par la P. K. K. P., le ministre des Finances a décidé de ne pas recourir au crédit de 50 millions de francs-or, prévu par les statuts de la Banque de Pologne.

LES OPÉRATIONS DE LA POLSKA KRAJOWA KASA POZYCZKOWA EN 1923.

La *Polska Krajowa Kasa Pożyczkowa* (Caisse territoriale polonaise de Prêts) vient de publier le compte rendu de ses opérations en 1923.

Cette année a été marquée par un accroissement inusité de la circulation fiduciaire et des avances à l'Etat polonais.

En effet, la rentrée des impôts et des recettes fiscales n'a pas suffi à couvrir les dépenses du Trésor : ce n'est qu'à la fin de l'automne que le Parlement polonais a voté l'impôt sur la fortune pour

le montant global d'un milliard de francs-or (voir sur la question *la Pologne* du 1^{er} novembre 1923, pages 418 et suivantes) et la loi sur la valorisation des impôts (voir sur la question *la Pologne* du 15 janvier 1924, pages 43 et suivantes), qui ne produiront d'ailleurs leur plein effet que dans le courant de la présente année. Au surplus, le Gouvernement n'a contracté en 1923 aucun emprunt à long terme : il eut recours seulement à l'émission de bons du Trésor 5 % pour 200 milliards de marks polonais, placés sur le marché par l'entremise de la P. K. K. P. ainsi que de bons-or 6 % pour 50 millions de zloty (voir sur la question *la Pologne* du 15 avril 1923, page 430).

« Les différences d'opinion sur l'opportunité des bons en zloty et le manque de méthode dans leur placement et leur rachat privèrent ces bons de la popularité, dont ils auraient dû jouir. Les trois premières séries furent en partie remboursées au comptant, en partie échangées contre les séries suivantes. Le recouvrement de la quatrième série s'opéra par l'échange contre une nouvelle série II A pour la somme de 30 millions de zloty, émise en vertu de la loi du 19 décembre 1923. » (Voir *la Pologne* du 15 janvier 1924, page 48.) « Les bons 6 % en zloty n'eurent à vrai dire que fort peu d'influence sur l'équilibre du budget. Comme conséquence les redevances de l'Etat à la P. K. K. P. et les émissions de papier-monnaie augmentèrent avec une rapidité vertigineuse. »

Les *avances à l'Etat* ont passé, au cours de l'année 1923, de 675.600 millions de marks polonais à 111.332.000 millions, ce qui révèle une augmentation de 16.478 % : leur progression s'est accélérée à chaque nouveau mois : 799.500 millions, au 3 janvier 1923; 1.085.000 millions, au 28 février; 1.752.000 millions, au 31 mars; 2.161.500 millions, au 30 avril; 2.377.000 millions, au 31 mai; 2.996.500 millions, au 30 juin; 4.190.500 millions, au 31 juillet; 6.473.000 millions, au 31 août; 10.265.500 millions, au 30 septembre; 19.080.500 millions, au 31 octobre; 42.854.000 millions, au 30 novembre; 111.332.000 millions, au 31 décembre.

La *circulation des billets* a suivi le même rythme : 793.437 millions de marks polonais au 1^{er} janvier 1923; 909.160 millions, au 31 janvier; 1.177.300 millions, au 28 février; 1.841.205 millions, au 31 mars; 2.332.396 millions, au 30 avril; 2.733.794 millions au 31 mai; 3.566.649 millions au 30 juin; 4.478.709 millions au 31 juillet; 6.871.776 millions au 31 août; 11.197.737 millions au 30 septembre; 23.080.402 millions au 31 octobre; 53.217.494 millions au 30 novembre; 125.371.955 millions au 31 décembre : l'augmentation du commencement à la fin de l'année ressort donc à 15.801 % (voir dans *la Pologne* du 1^{er} avril 1923, pages 351 et 352, la situation mensuelle de la circulation fiduciaire en Pologne de 1918 à décembre 1922).

L'inflation croissante amena, suivant une loi constante, la dépréciation continue du mark polonais « que ne put arrêter aucune mesure d'ordre financier » : le cours du dollar monta de 17.850, au 2 janvier 1923, à 6.400.000 au 31 décembre 1923.

Aussi bien, la *réserve de devises étrangères* de la P. K. K. P. a diminué de 6.552.000 dollars au cours de l'année 1923 : les sorties ont atteint le chiffre de 53.522.000 dollars, que le rapport explique de la manière suivante : « Vu les demandes considérables de devises que l'industrie adressait par l'entremise des banques, la P. K. K. P. seule était à même de satisfaire aux demandes soit en cédant son stock directement à l'industrie, soit en le vendant à la Bourse dans le but d'empêcher une baisse encore plus prononcée du mark polonais ».

Les rentrées de devises ont fourni un total de 46.970.000 dollars, dont 34 p. 100, soit 16 millions de dollars, ont été procurés par l'exportation (voir sur la question notamment la *Pologne* du 1^{er} août 1923, pages 118 et 119 et du 15 juillet 1923, pages 71 et 72); « venaient ensuite les dollars provenant du Syndykat Przekasowy Bankow Polskich (Bankers Exchange Syndicate of Poland) ainsi que les chèques d'Amérique ».

Quant aux *comptes en monnaies étrangères*, qui avaient été autorisés par arrêté du 22 août 1922 (voir la *Pologne* du 1^{er} décembre 1922, pages 586 et 587), leur nombre s'est accru en 1923 : leur montant a augmenté considérablement à partir du moment où les prescriptions concernant le mouvement des devises et monnaies étrangères provenant de l'exportation ont été mises en vigueur. Le solde de ces comptes qui était de 1 million de dollars au commencement de l'année 1923 atteignit en septembre 6 millions de dollars et représentait au 31 décembre 1923 la contre-valeur de 5,8 millions de dollars.

Enfin, l'*encaisse-or* de la P. K. K. P. s'est accrue, au cours de l'année 1923, de 13.978.619 marks-or (54.990.861 marks-or au lieu de 41.012.242 marks-or en 1922). Cette augmentation provenait de l'échange de l'argent contre l'or (11.007.272,61 marks-or), des versements de la Banque d'Autriche-Hongrie en liquidation (546.821,45 marks-or); le surplus, 2.424.525,95 marks-or, d'achats sur le marché ou de dons au Trésor National.

Par contre, l'*encaisse-argent* est tombée de 44,1 à 19,6 millions de marks-argent, par suite de l'échange de 26.856.000 marks-argent contre de l'or en lingots. Les mines de Strzybnica ont livré 910.123 kilogrammes d'argent au titre de 985/1000 à 994/1000.

La P. K. K. P. n'a pas manqué, en 1923, comme les années précédentes, de remplir une de ses tâches essentielles, qui consiste à accorder des crédits à la production et au commerce polonais.

Ces crédits ont pris des formes variées, dont les deux principales sont l'escompte et les avances sur marchandises.

Les crédits d'*escompte* ont atteint, en 1923, 40.972 milliards de marks polonais, dont 20.736 milliards, pour l'industrie textile, 6.442 pour l'industrie des mines et des fonderies, 6.097 milliards pour les banques (dans ce chiffre sont compris les crédits rétrocédés ultérieurement par les banques à l'industrie, au commerce et à l'agriculture), 1.785 milliards pour l'industrie métallurgique, 1.377 milliards pour l'industrie chimique, 875 milliards pour les entreprises

commerciales, 694 milliards pour l'industrie du pétrole, 555 milliards pour la tannerie. L'agriculture n'est intervenue que pour 187 milliards de marks polonais.

Le taux de l'escompte des effets à 3 mois, tirés en marks polonais a été par an : du 1^{er} janvier au 4 février 1923, de 7 %, du 5 février au 1^{er} octobre 1923, de 12 %, plus une commission de 6 %; du 2 octobre au 11 novembre 1923, de 24 %, plus une commission de 12 %; du 12 novembre au 31 décembre 1923, de 48 %, plus une commission de 24 %.

Le taux des crédits consentis en zloty a été de 6 % par an; mais « l'étalon d'or n'a été appliqué que dans des cas exceptionnels à l'escompte et aux avances sur marchandises et en comptes courants. Le public évitait de préférence les crédits valorisés; il en résulta un nantissement diminué ».

Les *avances sur marchandises* ont porté, en 1923, sur 9.296 milliards de marks polonais, dont 3.875 milliards pour l'industrie métallurgique, 2.178 milliards pour l'industrie textile, 1.656 milliards pour l'industrie des alcools, 640 milliards pour l'industrie chimique, 469 milliards pour l'industrie des mines et des fonderies, 291 milliards pour les industries agricoles et alimentaires.

Les *avances en comptes courants* consenties en 1923 se sont élevées à 25.513 milliards de marks polonais.

Le taux de l'intérêt pour les avances en marks polonais sur marchandises et en comptes courants a été le même que celui de l'escompte, sauf pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et 4 février 1923 (8 %); pour les avances en zloty l'intérêt a été de 6 %.

Enfin, la P. K. K. P. a *avancé sur titres*, en 1923, 484 milliards de marks polonais, au taux de 5 1/2 % par an pour l'emprunt d'Etat 5 % 1920; de 7 % pour l'emprunt à lots 4 %; de 7 % pour les bons du Trésor 6 % en zloty; de 9 % pour l'emprunt-or 8 %.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LES ÉTUDES HISTORIQUES.

On ferait erreur en supposant que la pensée polonaise, portée tout naturellement, pendant les longues années de sa captivité, à se confiner dans l'étude du passé de la Pologne, que cette pensée, aujourd'hui dégagée des liens qui retenaient son essor, se soit désintéressée des études historiques. Celles-ci fleurissent, au contraire, comme par le passé. Elles prennent même une extension plus considérable, étant donné la facilité qu'ont les savants et les érudits polonais d'aborder tel ou tel sujet, sans compter avec les exigences et les restrictions de tel ou tel censeur.

Nous en voyons la preuve dans une charmante étude sur Marie Leszczyńska que vient de publier à la Société polonaise d'éditions (Cracovie et Lwow) Mme *Aurelja Wylezyska*.

La littérature polonaise historique ne possédait encore jusqu'ici aucun ouvrage qui ait été consacré à l'épouse de Louis XV. Alors que les historiens français ont attribué, dans leurs travaux une large place à des études sur la vie de la fille du « roi philosophe », les écrivains polonais ont fait autour d'elle la conspiration du silence. Est-ce parce qu'ils ne jugeaient pas ce sujet suffisamment digne d'eux? demande M. *Stanislas Wasylewski* dans l'élégante préface qu'il a écrite pour le livre de Mme *Wylezyska*. Cela s'est peut-être produit, s'empresse-t-il de répondre à cette question, par suite de l'aversion qu'ont eue de tout temps les maîtres de l'histoire pour l'étude des mœurs et de la vie intime, sujet indigne selon eux de la vraie histoire dont il abaisserait plutôt la dignité.

Heureusement que Mme *Wylezyska* rompt avec ces préjugés. Elle s'engage carrément dans les voies qui la mènent à découvrir les moindres détails de la vie intime de l'infortunée *Marie Leszczyńska*, à surprendre ses gestes, ses désirs et ses modestes aspirations. Elle trace un tableau inconnu jusqu'ici de la reine Marie, en nous la faisant apparaître sous son aspect polonais, en faisant valoir les influences qu'eurent sur toute sa vie les principes qui lui furent inculqués par son père, par l'entourage polonais qui la vit naître et au milieu duquel elle fut élevée.

Cette intéressante monographie dont les 200 pages sont un véritable musée de souvenirs sur *Marie Leszczyńska*, souvenirs recueillis avec la piété et la science du fin connaisseur qu'est incontestablement Mme *Wylezyska*, a été pour les écrivains polonais une véritable révélation. Ils ont compris que l'histoire n'était pas seulement une chronique de faits marquants, une analyse des courants d'opinion et des tendances philosophiques ou religieuses caractérisant telle ou telle époque. Ils ont vu que la *magistra vitae*, comme le dit fort

bien *M. Wasylewski*, nous portait naturellement vers l'étude des détails intimes de la vie des personnages en vue qui, sans avoir fait, proprement dit, l'histoire, n'en n'ont pas moins posé les bases, en créant une atmosphère spéciale qui est, sans contredit, la meilleure caractéristique de l'époque.

Cette atmosphère, *Mme Wylezyska* a su on ne peut mieux la saisir. Elle nous y introduit, dès le début de son captivant récit, et nous maintient sous son charme jusqu'à la fin.

Elle commence à nous rappeler les années d'enfance de la reine *Marie Leszczyńska*, années pleines de déboires, à la suite des avatars dont furent l'objet les débuts de la carrière royale de *Stanislas Leszczyński*. Cette carrière est vraiment surprenante. Simple voïévode (préfet) de *Poznan*, *Stanislas Leszczyński* se voit tout d'un coup élevé à la dignité royale par la volonté du tout-puissant *Charles XII*, cet *Alexandre du Nord*, selon l'expression de *Mme Wylezyska*. Elevé à l'européenne, courtois et distingué, *Stanislas Leszczyński* accepta avec bonne grâce cette couronne que d'une façon si inattendue lui envoyait le sort. Mais il en jouit très peu de temps. Les revers de la fortune ne tardent pas à l'atteindre et avec lui on voit la future reine de France partager l'exil et les différentes péripéties que le sort lui réservait.

Marie Leszczyńska n'avait nullement honte de ses origines modestes. Au contraire, elle en parlait toujours volontiers, s'entourant avec plaisir de cette auréole romantique à laquelle ses malheurs et ceux de son père lui donnaient le droit de prétendre. Ces malheurs, comme le dit si bien *Mme Wylezyska*, n'étaient que la confirmation de la légende formée autour de sa personne, légende en vertu de laquelle elle était comme une perle née par un temps d'orage et que le ciel para d'un tel éclat que ses dons naturels et ses qualités supérieures rayonnèrent de suite, au lointain, l'appelant, dès son enfance, à venir orner, telle une rose écarlate, la couronne de France de l'éclat de ses vertus.

Elevée dans l'adversité, elle eut, dès sa jeunesse une tendresse toute particulière pour les malheurs des autres. Compatissante pour tous ceux qui souffraient et étaient dans la peine, la jeune fille du roi *Stanislas* était considérée, comme un ange gardien envoyé par Dieu pour essuyer les larmes humaines. *Marie Leszczyńska* n'était pas, certes, une beauté, mais elle possédait une grâce captivante qui, jointe aux qualités éminentes de son cœur et de son esprit ne tardèrent pas à attirer de nombreux prétendants à la petite cour de *Wissembourg*, en Alsace, où s'était établi le roi proscrit. Ces prétendants étaient de marque. Au premier rang figurait *Louis-Henri*, comte de *Condé*, duc de *Bourbon*, premier ministre du roi *Louis XV*. C'était déjà un parti enviable pour le roi *Stanislas* désireux de marier sa fille d'une façon honorable. Mais l'éclat des projets matrimoniaux du duc de *Bourbon* ne tarda pas à s'éclipser devant la nouvelle inattendue annonçant au roi *Stanislas*, à la chasse dans les environs de *Wissembourg*, que le roi de France demandait la main de sa fille. Rentré chez lui, *Stanislas Leszczyński* lit et relit avec émotion la

lettre parvenue de Versailles, « Qu'est-il arrivé, père? demande Marie Leszczyńska. Aurais-tu recouvré le trône de Pologne? »

« Tu te trompes, ma fille, répond le roi. Le ciel nous est encore plus propice. Il t'invite à ceindre la couronne de France. » Et le roi proscrit présente le premier ses hommages à la future reine, puis il s'empresse de faire part à Versailles de son acceptation. » Je vous cède, écrit-il au premier ministre, mon droit de père sur ma fille, en remplaçant celui d'époux qui vous était destiné. »

La place nous manque pour résumer ensuite les pages captivantes du récit de *Mme Wylezyska* qui, avec le soin minutieux d'un historien de marque, nous fait suivre pas à pas la jeune reine dans son existence nouvelle. Existence combien joyeuse et brillante au début, où le roi follement épris de sa jeune épouse faisait tout son possible pour satisfaire ses moindres désirs, et combien triste et douloureuse lorsque, plus tard, Louis XV s'engagea sur la voie des amours illícites qui dotèrent son règne d'une série de maîtresses se disputant tour à tour le pouvoir.

L'épénion publique suit fidèlement la jeune reine dans son ascension vers le trône de France, ascension qui bientôt se transforme en un pénible calvaire.

La masse populaire est, au début, sévère pour la nouvelle souveraine. On lui reproche de ne pas apporter de dot :

« Le roi grâce à son Altesse
Va former un beau lien.
Il épouse une princesse
Qui n'apporta pour tout bien
Que son mirliton. »

Mais Marie Leszczyńska ne tarde pas à rallier tous les suffrages par sa modestie et son attitude pleine de tact et de dignité. Habitée, à la cour de Wissembourg à une existence dénuée de luxe superflu, elle entend conserver ses habitudes à Versailles, où elle s'insurge « contre les fards et les modes immodestes ». On reconnaît qu'elle est « vertueuse et fille de très bien... »

Mais cette vertu austère doit finalement lasser le roi. Il délaisse petit à petit la reine pour courir à d'autres amours plus frivoles. Le couple royal suit deux voies complètement différentes. Celle de la reine est sévère et pleine de dignité, celle du roi est brillante et gaie. On y forge cette atmosphère de réjouissances et de volupté qui prit dans la suite le nom de siècle de Louis XV.

Mme Wylezyska nous trace un tableau saisissant de ce contraste frappant que présentait la cour du roi et celle de la reine. Il faut être vraiment femme pour saisir avec une telle subtilité les moindres nuances des rapports des époux royaux et des relations qui s'étaient établies entre eux et leur entourage immédiat. Le livre de *Mme Wylezyska* mérite d'être lu et relu avec attention. On y découvre chaque fois un charme nouveau, tant sa finesse d'observation sait agrémente l'aride exposé des faits et l'analyse des textes.

Si *Nattier*, le peintre de la Cour, a su laisser un portrait magni-

lique de la reine *Marie Leszczynska*, celui qu'a tracé *Mme Wylezynska* n'en sera pas moins durable. Nous y voyons groupés savamment les traits les plus saillants de son caractère, nous y voyons poindre ses petites manies donnant à tout l'ouvrage de *Mme Wylezynska* un étonnant charme domestique, tant elle a su y mettre de grâce et de finesse. Le récit est à la fois simple et majestueux, sachant observer les nuances selon les scènes qu'il décrit, parle-t-il de la vie intime de la reine ou dépeint-il ses derniers instants et les panégyriques prononcés par les premiers orateurs de l'époque, comme *Fresneau*, abbé de Saint-Germain, ou l'évêque de Paris, *Poncet de la Rivière* qui, dans son oraison funèbre, invitait le clergé à brûler de l'encens sur le cercueil de celle sur les autels de laquelle il sera bientôt appelé à déposer des offrandes. Cette légende de la « sainte reine » ne lit que se développer, au cours des siècles et *Mme Wylezynska* a rendu un véritable service à l'histoire en évoquant cette image si pleine de charme et d'attraits, dans sa simplicité.

Mme Wylezynska, une fois spécialisée dans le culte de *Marie Leszczynska*, continue son œuvre. On annonce prochainement la publication d'un recueil de pensées de la Reine que *Mme Wylezynska* a puisé dans la correspondance de *Marie Leszczynska* qu'elle a eue à sa disposition.

Paul KLECZKOWSKI.

INFORMATIONS DIVERSES

Les obsèques de M. Bronislas Kozakiewicz, grand commandeur de l'Ordre National « *Odrodzenie Polski* », chef du secrétariat des bureaux de « *France-Pologne* », dont nous avons annoncé le décès, ont eu lieu le mercredi 30 avril 1924.

Le service religieux a été célébré, à midi, en l'église Sainte-Marie des Batignolles : malgré qu'il n'ait pas été possible d'envoyer une convocation individuelle aux nombreux amis de M. Bronislas Kozakiewicz, une affluence considérable se pressait dans l'église : au premier rang, on remarquait M. Alfred Chlapowski, ministre de Pologne en France, entouré de la plupart des fonctionnaires de la Légation, du Consulat général, et des missions officielles polonaises à Paris.

Après le service, les discours furent prononcés sur le parvis de l'église : tout d'abord, le docteur B. Motz prit la parole et en termes émus, rendit hommage aux sentiments d'indéfectible patriotisme, qui ont dirigé toute la vie de Bronislas Kozakiewicz; puis, M. Eugène

Maurel, vice-président de la Société des gens de lettres, énuméra les principales œuvres littéraires de B. Kozakiewicz et rappela qu'à lui principalement revient le mérite d'avoir fait connaître Sienkiewicz en France.

Au nom de l'Association France-Pologne, M. André Ménabréa dit que Bronislas Kozakiewicz représentait dignement ces franco-polonais qui, tout en aimant la France, conservaient au fond de leur cœur le souvenir de la patrie polonaise et en préparaient l'inéluctable résurrection : avant de mourir, B. Kozakiewicz a eu la très grande joie de voir revivre et prospérer à nouveau cette Pologne, qui était pour lui la raison suprême de sa vie.

M. Budzinski, directeur de l'Ecole polonaise, apporta le salut attristé des anciens élèves de l'Ecole et retraça les principales étapes de la vie de Bronislas Kozakiewicz.

Enfin, M. Milkuszye, au nom des Sokols polonais, et M. Hieronimko, au nom de la Société de patronage pour l'émigration ouvrière polonaise en France vinrent dire un suprême adieu à Bronislas Kozakiewicz.

De nombreuses personnes avaient tenu à se rendre au cimetière de Montmorency, où eut lieu, à 15 heures 15, l'inhumation dans le caveau de famille.

*
**

M. Jean Dybowski, membre de l'Académie d'Agriculture et professeur à l'Institut national agronomique de Paris, vient d'être nommé membre titulaire de l'Académie des Sciences de Cracovie.

*
**

Les officiers polonais, qui ont participé au récent concours hippique de Nice, ont remporté un brillant succès : on signale notamment les exploits du lieutenant Krolikiewicz, du 1^{er} régiment de cheval-légers et du lieutenant-colonel de Romel.

Les Polonais ont obtenu plus de quinze prix, dont le prix de Monaco, le prix du Comité des Fêtes, et le Grand Prix de la Ville de Nice.

*
**

L'Association France-Pologne organise, dimanche, 18 mai 1924, une manifestation à Fontainebleau, à l'occasion de l'inauguration de la chapelle de Kosciuszko restaurée par la générosité du comte Miecislav Orlovski et de M. André, maire de Montigny-sur-Loing.

La fête comprendra :

1^o Réception de la caravane par M. le maire de Fontainebleau et par M. le président du Syndicat d'Initiative.

2^o Visite du château. A l'issue de cette visite, M. d'Esparbès, conservateur du Château, fera, dans la Cour du Cheval Blanc, le récit des adieux de Napoléon à sa Garde.

3^o Après le déjeuner, départ en autocar pour le monument de Kosciuszko, à l'issue de la forêt domaniale.

A trois heures, inauguration de la chapelle.

Retour à travers la forêt par la Mare aux Fées, la Vente à la Reine, etc.

Départ de Fontainebleau. Retour à Paris.

Heures des trains. — Départ de Paris à 9 h. 10 (Gare de Lyon); arrivée à Fontainebleau à 10 h. 20. Départ de Fontainebleau à 17 h. 45; arrivée à Paris à 18 h. 50.

Prix de l'excursion. — Aller et retour 2^e classe : 12 fr. par personne; 3^e classe : 7 fr. 50 (Ces sommes sont fixées en tenant compte de la réduction de 45 % accordée par la Compagnie P.-L.-M.).

Prix de l'excursion en autocar : 6 fr. Les personnes désirant participer à cette fête adresseront à l'Association France-Pologne : Pour le voyage en 2^e classe la somme de 18 fr. par personne; 3^e classe 13 fr. 50.

On peut retenir pour les personnes qui le désireraient des repas dans les hôtels au prix de 12 francs. Joindre en ce cas le prix du déjeuner aux sommes indiquées plus haut.

L'Association France-Pologne demande de venir nombreux à cette cérémonie qui fera revivre le souvenir de Kosciuszko dans cette région où tant d'épisodes de l'Histoire de France se sont accomplis.

*
**

Nous avons appris avec un profond regret la mort, à l'âge de 79 ans, de notre éminent collaborateur M. Cimochowski (Albert Cim), homme de lettres, officier de l'ordre national « *Odrodzenie Polski* », chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre de la Société des gens de lettres, de l'Association des journalistes parisiens et de la Société meusienne.

M. Albert Cim, qui a collaboré à un très grand nombre de revues et de journaux et publié plusieurs romans, s'est occupé spécialement de critique, de philologie et de bibliographie. On lui doit notamment un travail étendu et estimé sur le *Livre* et des *Récréations littéraires* qui embrassent toutes les curiosités et les anomalies du livre à travers les âges.

L'inhumation a eu lieu à Bar-le-Duc.

*
**

Sur l'initiative de l'Union des Anciens Combattants polonais dans les armées alliées en France, un service a été célébré, le 9 mai 1924, en l'église de l'Assomption, à la mémoire des héros polonais tombés au champ d'honneur, le même jour, en 1915.

M. Alfred Chlapowski, ministre de Pologne en France, les représentants du Gouvernement français, les membres de la Légation et du Consulat général de Pologne à Paris, de très nombreuses personnalités polonaises et françaises assistaient à cette solennité, qui était présidée par S. E. le cardinal Dubois, archevêque de Paris.

Une émouvante et éloquente allocution a été prononcée par M. l'abbé Beaussart, premier aumônier du collège Stanislas.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-36

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et C^{ie}, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM St. GRABIANOWSKI et C^{ie}, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZIEWSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Bogusław HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszałkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS ET C^{ie}, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUIONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL: 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENG FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et C^{ie}, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRE, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir Sosnowski, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. ARTHUS BERTRAND ET C^{ie}, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.

Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Edouard-VII, Paris-9^e.

le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).

L. BOREL, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.

Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.

L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.

Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Etablissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

Adolphe DESMYTTÈRE, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.

François DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.

DUBOS FRÈRES et C^{ie}, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Editeur, 92, rue Bonaparte, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Edouard VII, Paris.

Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

LOUIS ESTÈVE, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Étienne FOUGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Maronniers, Lyon.

Maurice FRINGS ET C^{ie}, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

MM. Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.

André GIVÉLET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 10, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).

K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Republicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY FRÈRES, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KÆPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45 rue de Trévise, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelletteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.

LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beurepaire, Roubaix (Nord).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix; 12, rue de Marignan, Paris.

Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Comte Micieislav ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.

Stanislas PIETRZAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.

Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

LOUIS RØDERER (L. Olry RØDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.

Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.

Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

MM. SCHEURER, LAUTH et C^{ie}, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H^{ie} SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richemance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).

Ladislav SEKUTOWICZ Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ladislav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babies 58 rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine Wise, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; classage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARRÉ, le Général WEYCAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD, AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ EENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLE; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, Ministre du Commerce; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERATY PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHEL, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUMÉ, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÈNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques; et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S.KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp.

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeteseb-Paris

Téléphone .

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCESSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 49

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4

GRUDZIĄDZ, Kwidzyńska 11-13

Cracovie, Główny Rynek 18

Katowice, Krakowska 7.

KIELCE, Kolejowa 54

ŁUBLIN, Krak. Przedmieście 45

Łódź, Piotrkowska 75

PIOTRKÓW, Plac Kościuszki

RADOM, Plac 3 Maja

Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.

TORUŃ, Żeglarska 26

Varsovie, Jasna 1

— Jasna 8

WILNO, Mickiewicza 1

ZBĄSZYK, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Etranger :

New - YORK Agency,
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMPR. ET D'ÉDIT., 71, RUE DE BERNES.